



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 septembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session

Point 132 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

## Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola et Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) et le Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola (A/69/404). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des informations complémentaires et des éclaircissements, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 30 septembre 2014.

2. La Mission a été créée par le Secrétaire général consécutivement à l'adoption de la résolution 69/1 de l'Assemblée générale et à la réception de lettres identiques que le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil de sécurité lui avait adressées le 17 septembre 2014 (A/69/389-S/2014/679). Par sa résolution 69/1, l'Assemblée générale, entre autres dispositions, s'est félicitée que le Secrétaire général ait exprimé l'intention de créer une Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola et l'a prié de prendre les mesures voulues pour mettre rapidement son projet à exécution et de lui présenter un rapport détaillé à ce sujet pour examen à sa soixante-neuvième session. Le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait l'intention de présenter un projet de budget détaillé pour la MINUAUCE avant la fin de la troisième semaine de novembre 2014. En attendant, dans le rapport à l'examen, il invite l'Assemblée générale à approuver le montant estimatif préliminaire des ressources nécessaires au financement de la Mission et du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola pour la période du 19 septembre au 31 décembre 2014 et à l'autoriser à engager des dépenses d'un montant maximal de 49 943 600 dollars.

3. Le Comité consultatif a reçu des informations générales sur les circonstances qui ont conduit à la création de la Mission. L'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola s'est déclarée en Guinée en mars 2014 et s'est ensuite propagée à la



Sierra Leone et au Libéria. Le 8 août 2014, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que la flambée de maladie à virus Ebola observée en Afrique de l'Ouest constituait une urgence de santé publique de portée internationale et des plans d'action d'urgence ont été mis en place pour l'organisation d'interventions en vue de prévenir sa propagation dans les pays voisins. Le 12 août, le Secrétaire général a nommé un Coordonnateur du système des Nations Unies pour l'Ebola chargé de définir des orientations stratégiques et d'aider les États de la région à faire face à la crise. Néanmoins, le nombre de cas d'infection à virus Ebola a continué d'augmenter de façon exponentielle, doublant toutes les trois semaines environ, avec un taux élevé de mortalité. Le 28 août, l'OMS a publié une feuille de route pour la riposte au virus Ebola<sup>1</sup>, dans laquelle elle présente l'objectif, le contexte, les activités prioritaires, les grandes questions liées à la mise en place de la feuille de route, les principaux rôles et les principales responsabilités, un cadre de suivi et d'évaluation et une estimation des coûts. C'est dans ce contexte que le Secrétaire général a adressé au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité, à la mi-septembre, la lettre susmentionnée dans laquelle il affirmait que la crise de l'Ebola n'est plus seulement d'une crise de santé publique, mais un problème beaucoup plus complexe ayant des aspects politiques, sociaux, économiques, humanitaires et logistiques, ainsi que des ramifications sur le plan de la sécurité.

4. Le Secrétaire général indique que le processus de planification du déploiement de la Mission est en cours et qu'il est coordonné entre les départements du Secrétariat et avec les partenaires du système des Nations Unies, notamment avec la Directrice générale de l'OMS et l'Envoyé spécial pour l'Ebola. Le cadre du déploiement de la Mission continue d'évoluer et les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions relatives aux effectifs et aux moyens opérationnels seront davantage précisées à mesure que se poursuit la collaboration avec la communauté internationale. Le Secrétaire général indique également que l'objectif immédiat de la Mission sera d'assurer la coordination générale des équipes de pays des Nations Unies et de leur fournir des orientations stratégiques à l'appui de leurs activités de gestion de la crise Ebola, ainsi que de combler les lacunes en fonction des besoins.

5. Le Comité consultatif a été informé que, compte tenu de la propagation rapide de la maladie, le plus haut degré de priorité a été accordé à la mise en place d'un dispositif initial sur le terrain dans les pays touchés après la création de la Mission, le 19 septembre 2014. Du fait que les besoins exprimés ont un caractère urgent et que la planification se poursuit, le Secrétariat n'a pas été en mesure de procéder à une analyse approfondie et d'apporter toutes les précisions voulues pour étayer les demandes de crédits.

6. Le Comité consultatif examinera les propositions relatives à l'organigramme, aux modalités de fonctionnement, aux effectifs et aux moyens opérationnels de la Mission lorsqu'il se penchera sur son projet de budget détaillé. Sur la base des échanges qu'il a eus avec le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUAUCE et des réponses écrites communiquées par le Secrétariat, il formule, dans les paragraphes suivants, des observations et des recommandations qui devraient être prises en considération par le Secrétaire général.

---

<sup>1</sup> <http://www.who.int/csr/resources/publications/ebola/response-roadmap/fr/>.

## Mandat et résultats attendus

7. Le Comité consultatif a été informé que la Mission aurait cinq priorités stratégiques, à savoir : que la propagation du virus soit enrayée, que les malades soient traités, que les services essentiels soient fournis, que la stabilité soit préservée et que la maladie ne gagne pas des pays jusqu'ici non touchés. Elle collaborera avec d'autres partenaires, notamment les États Membres, les gouvernements et les structures nationales dans les pays touchés, les acteurs régionaux et internationaux tels que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le secteur privé et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, ainsi que les institutions spécialisées, les fonds et programmes et autres entités du système des Nations Unies qui sont déjà présents sur le terrain.

8. Le Comité consultatif a également été informé que la Mission fera appel au concours des entités des Nations Unies déjà présentes dans la région, en s'appuyant sur les capacités techniques et le savoir-faire de l'OMS, les ressources de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international et la connaissance de la situation et les autres ressources des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de la Mission des Nations Unies au Libéria. À ce propos, il a également été signalé au Comité que la MINUAUCE collaborait déjà avec d'autres organismes des Nations Unies ayant des dispositifs en place sur le terrain, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'OMS, le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Le Secrétaire général indique que l'Envoyé spécial pour l'Ebola continuera de représenter le système des Nations Unies et d'assurer un rôle de direction, de coordination et d'orientation stratégiques globales, notamment en menant des consultations avec les États Membres et les autres parties concernées, et qu'il prendra la tête des initiatives internationales en vue de mobiliser la volonté politique nécessaire et de réunir les ressources stratégiques.

9. Le Comité consultatif a été informé que la MINUAUCE est la première mission d'urgence créée par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la santé et que le Secrétaire général a appelé l'attention des chefs de secrétariat des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies et des directeurs des départements du Secrétariat sur la nécessité d'œuvrer de concert à la réalisation de ses objectifs. **Le Comité souligne la nécessité d'une coordination et d'une coopération étroites entre tous les partenaires pour assurer le bon fonctionnement de la Mission. Étant donné qu'une multitude de hauts responsables interviennent dans la direction des opérations, il souligne également la nécessité d'assurer une cohérence globale dans l'exécution du mandat de la Mission. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller à ce que tout soit fait pour assurer une coordination étroite et une approche cohérente au niveau opérationnel.**

10. **Compte tenu de la multiplicité des entités et des partenaires intervenant dans la lutte contre l'Ebola et du caractère nouveau de la MINUAUCE, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'inclure, dans le projet de budget détaillé qui sera présenté, des renseignements complets sur les interventions du système des Nations Unies et sur les fonctions et les tâches assignées à la Mission et à d'autres partenaires, ainsi que sur les chaînes hiérarchiques et la répartition des responsabilités.**

11. Le Comité consultatif a été avisé que l'OMS et l'Envoyé spécial pour l'Ebola étaient chargés de définir la stratégie de lutte contre l'Ebola et de fixer les objectifs requis pour les ripostes opérationnelles en vue d'enrayer l'accroissement de la transmission<sup>2</sup>. À cet égard, il rappelle que, dans les lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité (A/69/389-S/2014/679), le Secrétaire général précisait que la Mission n'existerait que le temps qu'il faudrait pour juguler la crise. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire figurer, dans son projet de budget détaillé, les objectifs opérationnels de la Mission, les critères et les indicateurs de succès pertinents et le calendrier prévu pour la bonne exécution du mandat qui lui est confié.**

#### **Profil et effectifs de la Mission**

12. Le Secrétaire général indique qu'il entend créer 283 emplois de temporaire, comme suit : 1 poste d'envoyé spécial pour l'Ebola ayant rang de secrétaire général adjoint; 93 postes au quartier général de la Mission à Accra, dont 1 de représentant spécial ayant rang de secrétaire général adjoint; 52 postes dans chacune des équipes anticrise situées dans les trois pays touchés par l'Ebola (Guinée, Libéria et Sierra Leone) dirigées chacune par un responsable de la gestion de la crise Ebola ayant rang de sous-secrétaire général; 7 postes au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), en appoint; 6 postes à New York pour assurer la liaison et la collaboration avec les États Membres et leur faire rapport; 20 postes pour renforcer les mécanismes d'appui du Siècle.

13. Le Comité consultatif examinera le projet d'organigramme, les modalités de fonctionnement, les effectifs et les besoins en ressources lorsqu'il examinera le projet de budget détaillé de la Mission. **Ayant examiné le tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général, le Comité insiste sur le fait qu'il faut évaluer avec soin la structure et les effectifs envisagés. Il souligne aussi qu'il faut que la classe proposée pour chaque poste corresponde strictement aux fonctions et responsabilités associées au poste. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter une structure justifiée par les fonctions de la Mission et la totalité des ressources disponibles, y compris celles d'autres organismes et partenaires des Nations Unies participant à l'intervention, qui soit cohérente avec les structures existantes sur place.**

14. **Vu qu'il faut déployer rapidement le personnel, le Comité consultatif est d'avis que la Mission devrait initialement continuer d'employer du personnel emprunté à court terme jusqu'à ce que la durée de la Mission puisse être plus clairement déterminée. Il insiste sur la nécessité de se conformer strictement au Statut et Règlement du personnel de l'ONU, notamment pour le recrutement du personnel, et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de donner des précisions sur le recrutement du personnel dans son projet de budget détaillé.**

---

<sup>2</sup> Pour enrayer l'amplification de l'épidémie d'Ebola et l'accroissement de la transmission du virus, l'OMS a défini un objectif opérationnel initial, qui est d'exécuter un plan en vertu duquel 70 % des personnes infectées doivent être soignées et 70 % des corps des personnes qui sont décédées des suites de l'infection doivent être enterrés en toute sécurité dans un délai de 60 jours.

### Autres objets de dépense

15. On trouvera à l'annexe I du rapport du Secrétaire général le récapitulatif des ressources nécessaires. Le montant des ressources demandées pour les autres objets de dépense s'élève au total à 44 282 100 dollars, répartis comme suit : 2 500 000 dollars au titre des voyages; 3 980 000 dollars au titre des installations et infrastructures; 3 530 400 dollars au titre des transports terrestres; 9 071 700 dollars au titre des transports aériens; 1 975 000 dollars au titre des communications; 575 000 dollars au titre de l'informatique; 5 150 000 dollars au titre des services médicaux; 17 500 000 au titre des fournitures, services et matériel divers. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de donner des justifications détaillées concernant les catégories de dépenses autres que les postes dans le projet de budget détaillé qu'il présentera, en tenant compte du montant total des ressources provenant des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, ainsi que des États Membres et d'autres partenaires, y compris des contributions en nature.**

### Arrangements budgétaires

16. Le Comité consultatif note que, dans le rapport oral qu'il a présenté à l'Assemblée générale le 19 septembre 2014 au sujet du projet de résolution sur les mesures visant à endiguer et combattre l'épidémie à virus Ebola qui s'est déclarée récemment en Afrique de l'Ouest, le Secrétaire général n'a pas donné de précisions quant au montant estimatif des dépenses ni aux incidences sur le budget-programme du projet avant son adoption. Le Comité a été informé que, depuis l'adoption de la résolution, le Secrétaire général avait contracté des engagements d'un montant de 2 millions de dollars au titre de la disposition figurant au paragraphe 1 a) de la résolution 68/249 de l'Assemblée générale sur les dépenses imprévues et extraordinaires pendant l'exercice biennal 2014-2015. Il reviendra sur la question du mécanisme budgétaire employé pour de telles demandes lorsqu'il examinera le projet de budget détaillé.

17. Au paragraphe 4 de son rapport, le Secrétaire général indique qu'étant donné le caractère thématique de l'action d'urgence, la Mission et le Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola seront inscrits au chapitre 27 (Assistance humanitaire) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015. Il est proposé aussi que la MINUAUCE reçoive l'appui du Département de l'appui aux missions et du Département de la gestion, ainsi que celui du Centre de services régional d'Entebbe. Lors de l'entretien qu'il a eu avec des représentants du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat avait envisagé plusieurs arrangements budgétaires qui détermineraient où la Mission serait inscrite au budget ordinaire, y compris la possibilité d'en faire une mission politique spéciale. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'explicitier le pourquoi des arrangements budgétaires proposés et de donner d'autres possibilités lorsqu'il présentera son projet de budget détaillé.**

### Ressources et dépenses

18. Le Secrétaire général indique qu'un fonds d'affectation spéciale pluripartenaires a été mis en place pour mobiliser les ressources humaines, matérielles, logistiques et financières des États Membres et des autres parties prenantes à l'opération. Le Comité consultatif note que le montant des ressources

provenant du fonds d'affectation spéciale pluripartenaires aura une incidence considérable sur le fonctionnement de la Mission et les activités qu'elle pourra entreprendre, ainsi que sur le montant des ressources que les Nations Unies fourniront en complément, et, partant, sur le budget de la Mission en général. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de tout mettre en œuvre pour mobiliser des contributions au fonds d'affectation spéciale pluripartenaires.**

19. De même, le montant des ressources demandées et les activités de la Mission seront fonction du montant des ressources directement allouées à l'appui des entités des Nations Unies et d'autres partenaires, y compris les États Membres, les gouvernements et les structures nationales des pays touchés, les acteurs régionaux et internationaux, tels que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le secteur privé et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales.

20. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'indiquer, dans le projet de budget détaillé qu'il présentera, non seulement les besoins en ressources de la Mission mais aussi la totalité des ressources attendues par source de financement, de la même manière que les quotes-parts hors budget ordinaire et les autres ressources extrabudgétaires sont présentées dans chaque chapitre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal.**

21. **En outre, vu la multitude de partenaires et de sources de financement, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de tenir dès maintenant une comptabilité détaillée et solide et de consigner la répartition des dépenses par activité, source de financement et catégorie et objet de dépense, et de lui en rendre compte lorsqu'il présentera son projet de budget détaillé. Comme la MINUAUCE est une mission, le Comité s'attend à ce qu'elle utilise le progiciel de gestion intégré (Umoja) qui a été récemment mis en service dans les missions de maintien de la paix et dans les missions politiques spéciales, ce qui devrait permettre d'établir des rapports suffisamment détaillés.**

22. **Tout en gardant à l'esprit que l'Organisation doit agir avec souplesse et rapidité pour faire face à cette situation sans précédent, le Comité consultatif met l'accent sur la nécessité de respecter tous les statuts et règlements, les Normes comptables internationales pour le secteur public et les procédures établies par l'ONU.**

#### **Conclusion et recommandations**

23. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à engager au titre de la Mission, pour la période allant du 19 septembre au 31 décembre 2014, des dépenses d'un montant maximum de 49 943 600 dollars, en attendant qu'un projet de budget détaillé lui soit présenté plus tard au cours de la partie principale de sa soixante-neuvième session.**

24. **Le Comité consultatif souligne que la recommandation précédente est formulée sans préjudice de toute autre recommandation qu'il pourrait faire à l'Assemblée générale lorsqu'il examinera le projet de budget détaillé de la**

**Mission ou de toute décision que l'Assemblée pourrait prendre au sujet de l'organigramme de la Mission, de son tableau d'effectifs et de ses dépenses opérationnelles.**

**25. Le Comité consultatif souligne aussi que la recommandation ci-dessus ne préjuge nullement de la position qu'il pourrait prendre concernant des demandes similaires portant sur d'autres missions qui pourraient lui être présentées à l'avenir.**

---